	CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U13 FÉMININ – 5X5
	RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental U13. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrain…), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

Engagement d'équipes D1 pour le 30/06 et D2-D3-D4 pour le 10/09/25	- Les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature, avant le 1er juillet pour la D1. - Après étude des dossiers, le pôle sportif retient les équipes qui sont convoquées au plateau d'access région du 6 ou 7 septembre. - Le plateau U13 est qualificatif pour le niveau régional et les équipes terminant aux places qualificatives pour le niveau régional ne peuvent refuser l'accession à ce niveau sous peine de non qualification au niveau départemental demandé. - Suite aux plateaux d'access région (départemental et régional), le pôle sportif établit le championnat D1 puis D2, D3 et D4.

Déroulement du championnat	- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D2, D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente). - Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes, dans la mesure du possible. - A l'issue de la 1ère phase et en fonction des Championnats U13 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2ème phase. - Cette saison le championnat D1 est composé de 2 poules. Les équipes classées premières, s'affronteront lors de la finale d'accession région le 13 décembre. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir. *La formule des finales d'accession peut être amené à évoluer selon le nombre de montées.* - À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées – descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.

<table>
<tr>
<td>Règles de participation</td>
<td>
Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, …, doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

<table>
<tr><th colspan="3">Règles de participation – Championnat U13 départemental</th></tr>
<tr><td>Nombre de joueurs autorisés</td><td colspan="2">10 maximum</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Types de licences autorisées (nombre maximum)</td><td>Licence 0C</td><td>Sans limite</td></tr>
<tr><td>Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)</td><td>5 maximum</td></tr>
<tr><td>Couleurs de licence autorisées</td><td>Blanc</td><td>Sans limite</td></tr>
</table>

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d’équipe en entente.

<u>Dans le cas d’une Coopération Territoriale de Clubs</u> :
Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

a) Un minimum de 3 joueuses du club porteur en D1 – Pas de quota pour les divisions inférieures
b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d’une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe
c) Pas besoin d’AST CTC en département
</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Nombre de participation autorisées</td>
<td>Un joueur des catégories d’âge U13 et moins ne peut participer à plus d’une rencontre de championnat sur trois jours de suite (consécutifs) qu’il soit surclassé ou non (à l’exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, du plateau d’accession région U13 et des finales d’accession région U13 de décembre).</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Horaires officiels des rencontres</td>
<td>
Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard **à la date définie par le Pôle sportif** lors de la première phase et **à la date définie par le Pôle sportif** lors de la seconde phase. **En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières). Attention, le respect de la deadline s’ajoute à la saisie obligatoire des horaires 15 jours avant chaque rencontre. Pour toute modification, le club adverse doit être informé au préalable.**

<table>
<tr><th>Catégories</th><th>Horaire de base</th><th>Début de rencontre possible entre</th></tr>
<tr><td>U13</td><td>15h30 (samedi)</td><td>14h00 et 17h00</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td>Catégories autorisées</td>
<td>
- U13
- U12
- U11surclassé « D13 » (surclassement par médecin de famille)
- U10 surclassé « D13 » (surclassement par médecin de famille)

Mixité interdite
</td>
</tr>
<tr>
<td>Particularités du championnat</td>
<td>
<table>
<tr><th>Temps de jeu</th><th>Mi-temps</th><th>Intervalle entre les ¼ temps</th><th>Temps-morts</th><th>Prolongations</th></tr>
<tr><td>4x8’</td><td>5’</td><td>2’</td><td>1 en 1ère MT
2 en 2ème MT</td><td>2’</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>Taille de ballon</th><th>Ligne à 3 points</th><th>Hauteur panier</th></tr>
<tr><td>6</td><td>6m75</td><td>3m05</td></tr>
</table>
Les écrans porteurs de balle et non porteur de balle ne sont pas autorisés. La défense individuelle est obligatoire, et la défense de zone interdite.

<u>Préconisation</u> : toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match doivent participer au 3 premiers ¼ temps avec un temps de jeu équivalent.
</td>
</tr>
<tr>
<td>Règles fédérales sur les changements</td>
<td>
Dans les championnats Jeunes jusqu'à la catégorie U15 inclus, pour favoriser le jeu rapide, aucun remplacement ne doit être accordé si une remise en jeu a lieu en zone arrière, et les arbitres ne touchent pas le ballon, à moins que le jeu soit interrompu pour :
- Une faute sifflée,
- Un temps-mort accordé,
- Un arrêt de jeu prolongé (ex : joueur blessé, ballon roulant derrière les tribunes, ...)
</td>
</tr>
<tr>
<td>Licences et mutations</td>
<td>
1. Les licences 1C (Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) & OCT (licence Prêt) <u>ne sont pas cumulatives, mais alternatives</u>. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de CINQ en championnat jeunes.

2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu’au sein de clubs d’une même CTC.

3. Attention, les équipes qui montent en Région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST – AST CTC

4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en département.
</td>
</tr>
</table>